

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

**Mardi 16 décembre
2014
17 h 15**

Communication de la Présidente Danielle Auroi,
MM. Jérôme Lambert et Michel Herbillon sur la réunion de la
COSAC à Rome des 1er et 2 décembre



Commission des affaires européennes

**COMMUNICATION SUR LA CINQUANTE-
DEUXIÈME COSAC À ROME LES 1^{ER} ET 2
DECEMBRE**

de la Présidente Danielle Auroi, M. Jérôme Lambert et
M. Michel Herbillon

Réunion de commission du 16 décembre 2014

La Présidente Danielle Auroi :

La cinquantième-deuxième COSAC s'est déroulée à Rome les 1^{er} et 2 décembre dernier.

Jérôme Lambert, Michel Herbillon et moi-même y représentions notre commission.

*

* *

Au cours de cette réunion de la COSAC, **la politique économique menée par l'Union a été au cœur de tous les débats.**

Le Premier ministre italien **Matteo Renzi** qui inaugurait cette plénière a appelé avec force à « *réveiller l'espérance et changer les règles du jeu* », dans un véritable **plaidoyer pour une inflexion de la politique économique de l'Union européenne**. Il a jugé que le plan d'investissement présenté par Jean-Claude Juncker allait dans la bonne direction mais restait insuffisamment ambitieux.

Les divergences d'appréciation sur ce plan d'investissement et sur les conditions de la relance de la croissance européenne sont apparues de manière assez nette lors du **débat sur la stratégie Europe 2020, au cours duquel je suis**

intervenue en tant que rapporteure pour présenter la communication que nous avons adoptée en octobre dernier.

Mais les **clivages sur ces sujets se sont surtout cristallisés au moment de l'adoption de la contribution finale** de la COSAC.

En effet, le texte proposé par la présidence italienne demandait que « *la dépense publique liée à la mise en œuvre de programmes cofinancés par les Fonds structurels et d'investissements européens* » soit exclue du calcul des 3% de déficit budgétaire. Cette proposition rejoignait la proposition que j'avais formulée lors de ma présentation sur Europe 2020.

La délégation estonienne a présenté un amendement de suppression de cet article, considérant que la réalisation des objectifs d'Europe 2020 « *ne devrait pas agrandir les déséquilibres macroéconomiques* » ni « *remplacer la réalisation des réformes structurelles* ». Après des discussions vives, cet amendement de suppression a été rejeté de justesse.

Nous avons pu constater la formation de deux groupes sur ce sujet, le premier autour de la présidence italienne et de la France, composé en grande partie des pays du « Sud », et le deuxième autour du Bundestag, des pays du Nord et des pays Baltes.

Michel Herbillon

Sur le **renforcement de l'implication des parlements nationaux dans le jeu décisionnel européen**, les débats ont été plus consensuels.

Le Premier vice-président de la Commission européenne Frans Timmermans, en charge « d'une meilleure réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux », a plaidé pour un **nouveau tournant dans les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux**, qui devraient se « *détacher des questions de procédure* » pour se « *focaliser sur les questions de fond* ». Pour cela, les commissaires européens devraient se rendre dans les parlements nationaux lorsque des textes dont ils ont la charge font l'objet de débats majeurs. Cette orientation nous a semblé aller tout à fait dans la bonne direction, et correspondre, à mon sens, très directement à l'orientation principale des travaux de notre commission, tendant à agir comme une force de proposition sur le fond, une capacité d'influence, plutôt que de privilégier une capacité de blocage.

Lord Timothy Boswell a présenté le **rapport sur le rôle des parlements nationaux** dans l'Union européenne adopté par la Chambre des Lords dont il est le président.

Il a déploré que le « **carton jaune** » de la procédure de subsidiarité, encadré par des délais trop stricts, place les parlements nationaux dans une **position purement réactive et défensive**. Un « **carton vert** » permettrait aux parlements nationaux de proposer des actes législatifs à la Commission européenne. Cette proposition très intéressante a été reprise par plusieurs délégations, et, là aussi, est en phase avec notre approche partagée.

M. **Gunther Kirchbaum**, président de la commission des affaires européennes du Bundestag, a **dénoncé le recours massif aux trilogues** depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Les accords informels entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne en amont de l'adoption en première lecture sont en effet devenues monnaie courante. Cette pratique peu transparente doit nous préoccuper : si le droit européen se fait dans une « boîte noire », que reste-t-il du pouvoir de contrôle des parlements nationaux ?

Les débats n'ont pas seulement porté sur le processus législatif mais également sur la **qualité de la législation**. La nouvelle Commission européenne a fait de la **réduction des charges bureaucratiques** qui pèsent sur les petites entreprises son cheval de bataille, et souhaite améliorer les études d'impact ainsi que l'évaluation « ex-post » des textes européens.

Ces propositions ont reçu un accueil positif, mais elles ont été l'occasion pour certains parlementaires – je pense notamment à la délégation britannique - d'associer ce « mieux légiférer » à un « moins légiférer », et in fine, à un « moins d'Europe ».

Jérôme Lambert

L'action de l'Union européenne à ses frontières a été très présente pendant ces deux jours de débats.

Comme sur la question de la politique économique, une forte division Nord-Sud a pu être observée sur ces sujets lors de nos discussions.

La présidence italienne a longuement insisté sur la nécessité de construire une **politique d’asile et d’immigration intégrée**, rappelant le fardeau supporté par l’Italie, la Grèce et Chypre.

Elle a également exprimé ses fortes inquiétudes quant à la situation dans le monde arabe, et sa volonté de mener une politique de voisinage en Méditerranée forte, fondée sur un pilier « culturel et amical » et un pilier « économique et commercial ».

Mme Lolita Cigane, présidente de la Commission des affaires européennes du Parlement Letton, a demandé à ce que **les deux fronts de la politique de voisinage ne soient pas opposés**, rappelant que tous les Etats membres, aussi éloignés soient-ils du Proche Orient, doivent se sentir concernés par l’émergence de Daech.

Toutefois, les **relations avec la Russie et avec les pays du partenariat oriental restent une priorité affichée pour la Pologne et les Pays Baltes**, qui souhaitent qu’une perspective d’adhésion soit offerte aux voisins de l’Union. Ces questions seront au centre de la présidence lettone le semestre prochain.

Au cours du débat sur la politique européenne de voisinage, j’ai souligné que les difficultés de cette politique sont liées à un manque de solidarité mais également à un manque de compréhension historique et culturelle de nos voisins. J’ai également rappelé notre attachement à la construction d’une Europe de la défense et à la définition d’une politique étrangère ambitieuse et distincte de celle des États-Unis.

Comme l’a très justement relevé la présidence italienne, la politique de voisinage ne peut pas être un patchwork représentant les positions des différents Etats membres et doit gagner en cohérence : au vu des positions exprimées par les différentes délégations, un chemin important reste à faire.

La Présidente Danielle Auroi :

En marge de la réunion de la COSAC, j’ai eu **entretien avec le commissaire Timmermans**. Cet échange particulièrement satisfaisant a permis d’aborder la question du rôle des parlements nationaux dans l’Union européenne et de la relation entre ceux-ci et la Commission européenne. Le commissaire, ancien parlementaire de la Tweede Kamer néerlandaise, s’est montré très allant sur ce sujet.

Par ailleurs, le commissaire Timmermans est en charge du « mieux légiférer ». L’affichage de cet objectif n’est pas sans danger, sur le fond. En effet si l’on ne peut que partager l’idée que l’Europe doit se concentrer sur les sujets pour lesquels elle a une véritable valeur ajoutée, cela ne doit pas aboutir à un retrait de l’action européenne dans des domaines essentiels pour nos concitoyens. Je pense en particulier aux sujets d’environnement, puisque nous avons appris en fin de semaine dernière que le projet de programme de travail de la Commission pour 2015 prévoyait notamment l’abandon des propositions relatives à la qualité de l’air et à l’économie circulaire.

J’ai saisi par courrier le commissaire Timmermans dès mon retour de Lima pour souligner auprès de lui notre vive inquiétude à ce propos, à la lumière des échos diffusés sur le projet de programme de travail.

Le programme de travail lui-même doit être présenté par la Commission cette semaine. Je ferai en janvier une communication sur le programme de travail de la Commission pour 2015, qui sera l’occasion pour nous de prendre position vis-à-vis de ce programme.

Nous avons par ailleurs longuement échangé à Rome avec le commissaire sur le sujet du respect des droits de l’homme et du recours à l’article 7 du traité, en évoquant notamment le cas de la Hongrie. Le commissaire a indiqué vouloir privilégier une approche fondée sur le dialogue, et souhaite organiser tous les ans un colloque sur l’état des droits fondamentaux dans les États membres avec les organisations de la société civile.

*

* *